



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIÉTÉ -
TRANSFERT D'UNE SOCIÉTÉ DONT LE SIÈGE EST SITUÉ DANS UN
AUTRE RESSORT DE GREFFE

Formulaire : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))
1 formulaire JQPA si
activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Pièces justificatives à joindre en annexe du formulaire :

Pour la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision signés par tous les associés ayant décidé le transfert du siège
- 3 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- 2 extraits KBIS originaux de moins de 3 mois de l'ancien siège
- 2 exemplaires de la liste des sièges antérieurs
- Publication légale de l'avis de transfert ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution dans l'ancien et le nouveau ressort de greffe
- Extrait d'immatriculation à la CMA (si siège hors Alsace)

Pour le local :

- Si siège au domicile du représentant :
 - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
 - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société ([document à télécharger](#)) + 2 justificatifs propriété (copie taxe foncière recto-verso ou copie acte de propriété)
- Si adresse dans un local commercial
 - ✓ 2 copies du bail commercial
 - ✓ ou 2 copies du contrat de sous-location avec 2 copies du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
 - ✓ ou 2 attestations de mise à disposition des locaux par le propriétaire + 2 justificatifs de propriété (copie taxe foncière ou titre de propriété)
- Si domiciliation dans une société de domiciliation (agrée par la Préfecture)
 - ✓ 2 copies du contrat de domiciliation avec n° d'agrément délivré par la Préfecture
 - mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

Sans maintien dans l'ancien Greffe

- **242,16 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance (création, achat, location-gérance)



Pour les sociétés unipersonnelles (**EURL, SASU**) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : **99,16 €**

Avec maintien dans l'ancien Greffe

- **242,16 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance



Pour les sociétés unipersonnelles (**EURL, SASU**) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : **99,16 €**

+ frais de notification inter-greffe : 35,21 € par chèque distinct à l'ordre du Greffe du Tribunal concerné (celui du siège)

Frais d'immatriculation pour la Chambre de Métiers uniquement si transfert d'une société dont le siège est situé hors Alsace et pièces à joindre :

- **130 €** par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers
 - ✓ Copie de l'attestation de suivi de stage ou dispense
 - ✓ Pour les activités réglementées Loi Raffarin: copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années dans l'activité demandée OU contrat de travail du salarié qualifié avec copie de ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :